

PRÉFECTURE DES LANDES

Mont-de-Marsan, le

18 NOV. 2008

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION**  
Bureau de l'Environnement

Dossier suivi par M JARDIN  
☎ : 05.58.06.58.98  
Fax : 05 58 06 72 27  
Mel : eric.jardin@landes.pref.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 18 septembre 2008, vous m'avez adressé une déclaration concernant les modifications apportées aux installations que vous exploitez dans votre établissement situé au lieu-dit « Berbillon » à YGOS-SAINT-SATURNIN.

Ces modifications n'amènent pas de nuisances ou dangers nouveaux. En conséquence, j'ai l'honneur de vous donner acte de votre déclaration.

Le tableau de classement des installations classées exploitées est désormais le suivant :

	rubrique	grandeur	Régime*
Atelier de travail du bois	2410-1	620 kW	A
Dépôt de bois	1530-2	1 300 m <sup>3</sup>	D
Broyage, écorçage... de substances végétales	2260-2	140 kW	D
Compression d'air	2920-éb	55 kW	D
Installation de combustion (chaudière à écorces)	2910-A2	2,9 MW	D
Dépôt de liquides inflammables (1 cuve de fioul de 10 m <sup>3</sup> )	1432-2b	2 m <sup>3</sup> équivalent	NC

\* A : autorisation D : déclaration NC : non classé

Je vous précise que vous devez respecter les prescriptions des textes suivants (qui remplacent les prescriptions n° 4, 7.3 et 15 annexées à mon arrêté d'autorisation du 17 mars 1993) :

- Arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- arrêté ministériel du 23 mai 2006 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE à déclaration sous la rubrique n° 2260 (broyage, écorçage ... de substances végétales) ;
- arrêté ministériel du 25 juillet 1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous la rubrique n° 2910 (combustion) ;

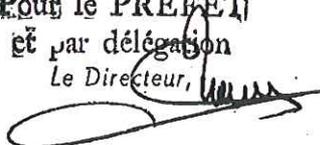
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet

Pour le PRÉFET

et par délégation

Le Directeur,

  
Daniel CASTERAN

Monsieur le Directeur  
LAMARQUE SOGY BOIS  
40110 YGOS-SAINT-SATURNIN